


JOURNAL

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

 Les personnes qui auraient l'intention de renoncer à leur abonnement sont priées de le faire savoir. Celles qui garderont le silence seront présumées vouloir continuer à recevoir le Journal, qui leur sera adressé par la même voie que celle suivie jusqu'à présent.

ANGLETERRE. — Londres, 20 juin.

Un événement des plus graves a eu lieu hier aux courses d'Ascot. A l'instant où la première course finissait, et que la cour se trouvait rassemblée à la fenêtre du milieu de la loge royale, un individu de mauvaise mine, vêtu en marin de la plus misérable apparence et avec une jambe de bois, lança tout-à-coup un gros caillou au roi; le coup avait été aussi bien visé que son effet fut terrible; la pierre frappa notre vénérable souverain au front, justement au-dessus du bord de son chapeau. Le choc fut violent, car à l'instant où la pierre atteignit S. M., le bruit fut distinctement entendu dans toute la pièce. Le roi fut tellement étourdi dans le moment, qu'il tomba en arrière à deux ou trois pas, en criant: « Mon Dieu! je suis frappé. » A l'instant, le même misérable lança une seconde pierre qui frappa le bois et retomba à terre. On s'empressa autour du roi, qui fut conduit sur une chaise. S. M. ôta son chapeau, et mettant sa main à l'endroit où avait porté le coup, elle dit avec un sourire qu'elle n'était pas blessée; son chapeau l'avait heureusement préservée de plus graves conséquences.

A peine les deux pierres eurent-elles été lancées, que le marin fut arrêté et mis entre les mains de la police. La nouvelle de ce triste événement se répandit bientôt de toute part, et la foule se pressa vers la loge royale. Le roi s'étant montré à la fenêtre, les acclamations éclatèrent aussitôt, et S. M. pût à peine retenir ses larmes à ces témoignages de la joie du peuple.

Dans l'interrogatoire que l'on fit subir au coupable, il ne répondit qu'en disant qu'il se nommait Dennis Collins, qu'il était natif de Cork, et avait été long-temps au service du roi, d'abord sur le vaisseau le *Kangaroo*, et ensuite sur l'*Atalante*, où il avait perdu une jambe par accident; qu'il avait été reçu à l'hospice de Greenwich où il était demeuré 18 mois; mais, pendant les six derniers mois, il s'était mal conduit envers son supérieur, et avait été expulsé de l'établissement. Depuis cette époque, qui était en décembre dernier, il était resté sans pension ou aucun moyen de subsistance. Il avait en vain fait des réclamations aux lords de l'amirauté; le 19 avril dernier, il adressa une pétition à S. M.; se voyant éconduit de nouveau, il tomba dans le désespoir, et comme il le dit, il aimait autant être fusillé ou pendu que de rester dans un pareil état. C'est dans ces sentimens qu'il vint à Ascot pour se venger du roi. Il convint avoir jeté les deux pierres, n'avoit aucun complice, et avoir agi d'après l'impulsion de ses propres sentimens.

Après l'audition de plusieurs témoins, le coupable a été renvoyé aux assises de Workingham, où il comparaitra mardi prochain 26. Il ne paraît pas que les magistrats soient jusqu'ici d'accord sur la nature du crime, mais le sentiment général était qu'il devait être considéré comme crime de haute trahison.

Du 22. — Le *Courier* contredit aujourd'hui positivement la nouvelle d'une quadruple alliance qui aurait été conclue à Berlin.

— La même feuille pense que si le prince de Talleyrand, à son arrivée à Paris, accepte la présidence du conseil des ministres, ce ne sera qu'à la condition que tous les pouvoirs extraordinaires qu'exerce actuellement le ministère français soient révoqués, et l'administration de la justice rendue à sa marche ordinaire et constitutionnelle.

— Nous apprenons qu'un courrier est arrivé de Pétersbourg, apportant au prince Lieven le grand cordon de l'ordre de Saint-André, le premier de l'empire, et au comte Matuschewicz le grand cordon de Saint-Alexandre Newski. Cette distinction peut être, pensons-nous, regardée comme un témoignage frappant de la satisfaction de l'empereur, de la conduite que ses plénipotentiaires

ont tenue relativement au traité de la conférence, et en quelque sorte comme une nouvelle ratification de ce traité.

Quant à l'état actuel des négociations avec la Hollande, nous pouvons annoncer qu'il n'y a pas le moindre fondement dans l'assertion que la Russie ne serait pas disposée à insister sur les bases posées par les autres puissances, savoir: qu'aucune des modifications proposées ne sera prise en considération avant que le roi des Pays-Bas n'ait évacué la partie du territoire belge qu'il occupe encore.

Dans le dernier protocole de la conférence, le roi des Pays-Bas est positivement invité à déclarer s'il est prêt à consentir aux bases posées. Le terme pour sa réponse n'est pas indiqué dans ce document, mais nous avons lieu de croire que dans une communication particulière, faite par chacune des puissances à la cour de Hollande, le roi a été informé qu'on s'attend à ce qu'il signifie son adhésion vers le 30 juin, et qu'il remplisse les conditions du protocole vers le 15 juillet. (Courier.)

FRANCE. — Paris, 22 juin.

Le *Messageur* dit qu'il est question de mobiliser trois cents bataillons de gardes nationaux, afin de se tenir prêt à parer à tout événement, et à toute ligue de l'étranger. Mais en attendant, et par mesure spéciale, on ferait des bataillons permanens et soldés pour la Vendée, et pour assurer la tranquillité de l'ouest. Une proposition en ce sens aurait été tout récemment faite au conseil. Le même journal contient plusieurs nouvelles à la guerre, dans lesquelles le *Courier français* dit qu'il y a beaucoup d'opinion.

Voici comment le *Nouveliste*, journal semi-officiel, confirme cette nouvelle:

« Quant à la question grave de mobiliser trois cents bataillons de gardes nationaux qui, selon le *Messageur*, serait en discussion, nous irons plus loin que lui, et dirons que les contrôles des trois cents bataillons mobilisables sont dressés en ce moment, et ce en vertu de la loi qui ordonne cette mesure en dehors de toute prévision de guerre. »

— On a fait au parlement d'Angleterre un essai de gratifier l'Irlande de la terrible invention anglaise de la taxe dite des *pauvres*, pour faire disparaître la misère. Tout le monde est convenu de cette misère, mais le remède n'a pas paru convenable, et la motion a été rejetée; mais il est probable qu'elle reparaitra, car les Irlandais continueraient d'être malheureux, et les riches Irlandais mangeront à Londres ou ailleurs le revenu provenant de leurs fermiers.

Il a été proposé de supprimer la peine de la fustigation dans l'armée anglaise. Il n'est pas aisé de supprimer un abus ou une mauvaise coutume en Angleterre: la peine cruelle et humiliante a été maintenue.

Un individu obscur a failli tuer le roi d'Angleterre par esprit de vengeance; le *Courier* fait observer que les tories ne manqueraient probablement pas de mettre ce crime en rapport avec la politique, quoique ces deux choses n'aient aucune connexité.

Du 23. — On lit dans le *Courier français*:

« Les nouvelles abondaient aujourd'hui à la bourse, et les inquiétudes étaient sérieuses; aussi les fonds publics ont-ils baissé.

Il paraît que M. le ministre des finances s'est déterminé à faire l'emprunt dont on parle depuis plusieurs jours, et que l'ordonnance qui doit l'autoriser paraîtra demain dans le *Moniteur*. Mais cet emprunt ne sera que de huit millions de rentes en cinq pour cent, au capital approximatif de 150 millions.

Il ne suffira pas à régulariser la position équivoque des finances. Mais cet emprunt est-il fait dans ce but? on ne le pensait pas à la bourse. On croyait que la somme de 150 millions que l'on doit emprunter était destinée à l'armement de 300 bataillons de garde nationale mobile, et ce qui donnait du crédit à cet emploi, c'étaient des lettres particulières du nord, qui toutes annonçaient de grandes levées d'hommes, levées probablement destinées à recruter les armées que l'on dirigeait contre la France. Ce qui corroborait cette croyance encore, c'étaient les ordres reçus de Londres de

adre des rentes à tout prix, et de ces ordres nous en avons vu plusieurs.

Il devient évident aujourd'hui pour tout le monde que le fatal système du 13 mars a placé le pays dans la plus déplorable situation. Les finances sont dans un désordre qu'il sera peut-être difficile de réparer, puisqu'aux 527 millions de déficit qui existaient à la fin de la session, il faudra joindre les déficits nouveaux occasionnés par l'invasion du choléra, par la guerre civile qui désolent cinq ou six départemens, par les difficultés qu'éprouve la rentrée des impôts et par la misère générale.

— Si l'on veut avoir une idée de l'exactitude des nouvelles les plus accréditées sur la Vendée, on en jugera par le fait suivant. Les journaux ont parlé de la présence de M. le comte Auguste de la Rochejaquelein dans le Bocage; il est certain aujourd'hui que M. de la Rochejaquelein n'a pas quitté Rotterdam, où il est depuis long-tems.

Tous les journaux et les correspondances qui viennent de l'ouest s'accordent à dire que les troubles de ces contrées sont entièrement finis.

(Gazette de France)
— Toute l'attention publique est attirée aujourd'hui sur le retour de M. de Talleyrand. Ce diplomate est arrivé à Paris cette nuit à une heure. Il y a déjà fort long-tems qu'on parle de lui livrer la présidence du conseil. Dans le principe ce projet paraissait fort peu probable. Du moins on croyait que si l'offre de la présidence lui était faite, le prince la refuserait. Ce n'est, dit-on, que sur les instances réitérées du roi qu'il y a enfin consenti.

— Pour le moment, c'est M. Soult qui est l'âme du conseil des ministres. Depuis que son avis, de mettre Paris en état de siège, a prévalu dans le conseil, presque toute l'influence des délibérations lui est dévolue. Il paraît que c'est lui qui s'oppose à ce que l'état de siège soit levé.

— Une traite de 200,000 fr. payée par M*** banquier de Paris, il y a quelques jours, laquelle était à l'ordre de la duchesse de Berry, a réveillé des soupçons qu'on avait contre cette maison, et on a fait chez elle une autre perquisition qui aurait produit, dit-on, des documens importants.

— On va reprendre les travaux des fortifications commencés sur les hauteurs voisines de Pantin, il y a vingt mois, et que l'on avait abandonnés depuis plus d'un an (Messager.)

— On se dispose, dit-on, à établir un camp de 20,000 hommes dans les environs de Meaux. (Idem.)

— Les deux conseils de guerre, dans leurs séances du 21, ont jugé trois affaires. L'un des prévenus a été acquitté, un autre a été condamné à dix ans de détention, le troisième à mort. Cette dernière condamnation a été prononcée à l'unanimité. La question de circonstances atténuantes a été écartée quoiqu'il ait été prouvé que dans la soirée du 5, Colombat avait sauvé un sergent du 25^e de ligne, et l'avait recueilli dans sa maison; ce sergent était venu déposer en faveur de l'accusé.

— On lit dans le *Moniteur* :
« Depuis quelque tems divers journaux de la capitale entretiennent de nouveau leurs lecteurs de bruits de guerre et de coalition armée se tenant prête à entrer en campagne. Pour certains esprits, pour certaines opinions, quelques bataillons ne peuvent changer de cantonnement ni être dirigés sur un point ou sur un autre, sans que cette circonstance ne devienne aussitôt une preuve acquise de projets hostiles de la part des puissances étrangères. Nous affirmons, au contraire, que les dispositions les plus pacifiques continuent de présider aux relations des différens cabinets, et que, plus que jamais, il y a lieu de compter sur le maintien de la paix générale. »

— Des personnes ordinairement bien informées assurent que M^{me} la duchesse de Berry est maintenant en Hollande. Elle aurait traversé Paris le jour même ou le lendemain du jour où l'autorité publia le signalement de cette princesse et celui des personnes qui l'accompagnent. Elle s'est embarquée à Ostende.

Nantes, 20 juin.

Des journaux annoncent que La Houssaye, aîné, est mort aux environs de Saint-Méan (Ille-et-Vilaine) des suites de blessures reçues à l'affaire de Vitré : nous ne pouvons ni confirmer ni démentir cette nouvelle; mais nous savons que le nombre des chouans tués et blessés dans les diverses affaires de l'ouest est beaucoup plus considérable qu'on ne l'avait d'abord annoncé.

Parmi les morts et les blessés se trouvent nécessairement des personnages importants. Déjà les légitimistes sont inquiets de quelques chefs dont ils ignorent le sort, et qui ne répondent plus à l'appel. Plusieurs châteaux sont transformés en hospices, ainsi que plusieurs fermes. On trouve des cadavres et des tombeaux dans les lieux où l'on n'a point coutume d'en déposer et d'en élever. Ce sont principalement les détachemens chargés de désarmer les campagnes qui font de ces sortes de découvertes.

S. A. R. le prince d'Orange est attendu dans cette résidence de retour du quartier-général aujourd'hui même pour assister à un conseil de cabinet qui doit avoir lieu, et repartir immédiatement après pour l'armée.

Le quartier-général du prince d'Orange est transporté maintenant à Tilbourg, mais il paraît qu'il ne tardera pas à revenir à Bois-le-Duc, où sont restés tous les bureaux et où l'ordre est donné de conserver à la disposition du prince les habitations qu'il occupait.

En suite de l'art. 139 de la loi fondamentale, les états des différentes provinces, et ceux de la Hollande, s'assembleront ici le 3 juillet prochain pour procéder, conformément aux art. 82 et 144, à la nomination de membres de la deuxième chambre des états-généraux, remplaçant le tiers sortant cette année.

BELGIQUE. — Gand, 24 juin.

On lit dans le *Messager* au sujet des derniers protocoles :

« Depuis quelques jours nos faiseurs se ragaillassent : il est arrivé des protocoles; non pas, disent-ils, de ces protocoles désastreux qui tendraient à les renvoyer à leurs échoppes ou à réformer leurs appointemens, mais de ces protocoles bénins, vivifiants, vrais cadeaux de la conférence, prêtant à discuter beaucoup, à faire rouler les grands mots de conclusion de nos affaires, d'émancipation définitive, d'indépendance, et surtout d'honneur national tel que ces messieurs nous l'ont fait.

Ils obtiennent l'évacuation du territoire; le traité du 15 novembre va être exécuté, la conférence a mis son bonnet de travers, elle n'entend plus qu'on lui désobeisse, et après 63 décisions pour rire, elle lâche son 64^e mandement dont il n'est plus permis de se gausser; le territoire belge sera donc évacué, et nous allons voir enfin, dans sa beau-ré native, la Belgique des 24 articles; le roi Guillaume est aux abois, la Hollande ruinée, la révolution forte et puissante, les monarques du nord à genoux devant ses perfections, et devenus chevaliers caudataires de la liberté en tout et pour tous, ou, ce qui est la même chose, de Mgr. l'archevêque de Malines.

Voilà sans doute de grands événemens, d'étranges métamorphoses. C'est M. Lebeau qui nous les annonce; ainsi nous n'en douterons pas plus que de notre affranchissement de la dette et de la cession du Luxembourg.

Il est bon néanmoins d'examiner ce que la conférence nous donne, ce que signifie cette évacuation de territoire belge qu'on nous fait sonner si haut, ce que les Hollandais évacuent et ce que nous allons occuper.

D'abord on nous rend la citadelle d'Anvers. C'est une trentaine de bonniers qu'on nous restitue. Voilà toute notre conquête. Le port d'Anvers en sera-t-il plus libre? Non, sans doute, puisque les Hollandais conservent Flessingue, Balth, Breskens, Lillo, Liefkenshoek et toutes les rives de l'Escaut jusqu'à la mer. Rien ne les empêchera de fermer le fleuve, lorsque la velléité leur en viendra. La citadelle d'Anvers ne fait rien à l'affaire, le port n'est point sous son canon; et si ce n'était à cause du point d'honneur ou plutôt d'un sentiment d'amour-propre, nous ne concevions pas pourquoi la Hollande a mis certaine importance à garder ce poste. Ainsi, que la citadelle d'Anvers revienne à la révolution ou qu'elle reste à la Hollande, nos affaires n'en seront ni en meilleure ni en plus mauvaise passe.

Nous voilà donc rentrés dans la citadelle d'Anvers : nous l'admettons; mais en y rentrant, ne serons-nous pas obligés d'évacuer d'autres points? Incontestablement, et cette évacuation est le triste revers de la médaille. Le roi Guillaume ne lâchera pas la citadelle d'Anvers, si on ne lui restitue Venloo, si on ne le met en paisible possession de tout le pays d'Outre-Meuse depuis cette place jusqu'aux environs d'Eysden, à quatre lieues de Liège, si on ne le réintègre dans la partie du Luxembourg qui lui est laissée par le traité du 15 novembre; car d'après les nouveaux protocoles, c'est ce traité qu'il s'agit d'exécuter. Ainsi le roi Guillaume recouvre une place fort importante, et deux portions étendues de territoire, rétablit ses communications avec Maestricht ainsi que celles de cette ville avec l'Allemagne, et obtient sans coup-férir des positions précieuses contre la Belgique, en échange d'une citadelle dont la conservation lui est inutile et onéreuse.

Nous ignorons du reste si le roi Guillaume obtiendra aux sommations que contiennent, dit-on, un des derniers protocoles; nous ne raisonnons ici que par hypothèses; mais quand bien même M. Verstolk van Soelen aurait fait prendre aux négociations une marche propre à suggérer à la conférence les décisions dont il s'agit, il aurait fait preuve d'une grande habileté, et rendu un service signalé à son maître.

En effet, si la conférence ordonne au roi Guillaume, avec menace d'y être contraint, l'évacuation de la citadelle d'Anvers; il est certain que ce monarque n'obtempérera qu'en protestant; et

en déclarant qu'il ne cède qu'à la force et qu'il n'en récipie pas moins le traité qu'on prétend lui imposer; il considérera par conséquent la remise simultanée de Venloo, du Limbourg et du Luxembourg, comme une restitution légale, et non comme l'accomplissement de clauses d'un traité qui puisse l'obliger. Il recueillera ainsi tous les avantages du traité, sans en supporter les charges, et s'il obtient, comme il est probable, la capitalisation préalable de la dette, il aura, sans aucun sacrifice, remis le pied en Belgique, et pris dans ce pays des positions menaçantes, sans composer en aucune manière avec la révolution.

Tels sont les résultats nécessaires de ce protocole fulminant qui béatifie nos faiseurs. Lorsqu'on rapproche et qu'on examine avec méditation les phrases et les expressions de ce protocole que rapportent les gazettes de la cabale, on y découvre que non-seulement il est interdit aux Belges d'attaquer la Hollande, mais en outre que les puissances renoncent au droit et à la faculté d'agir dans aucun cas hostilement contre le roi Guillaume. Au surplus, il n'est pas douteux que ce monarque ne voie avec satisfaction l'introduction d'une flotte anglaise dans l'Escaut et le blocus des ports de la Hollande, ce serait le cas d'hostilité, le *casus foederis*, l'événement décisif qui appellerait ses alliés à son secours, car rien ne l'empêcherait de tirer le premier coup de canon de ses batteries contre ceux qui enverraient des bordées à ses vaisseaux, et d'entraîner ainsi toutes les puissances du Nord dans la lutte.

Prenons donc la citadelle d'Anvers puisqu'on nous la donne, et faisons ainsi les affaires de la Hollande à nos dépens: restituons le Limbourg, le Luxembourg et Venloo; puis nous verrons quelle figure nous ferons, enclavés de tous côtés dans les possessions hollandaises, existans en vertu d'un traité dont le roi Guillaume aura, sans s'engager à rien, profité pour nous circonvenir de toutes parts et s'assurer les moyens de nous délivrer un jour.

Il sait très-bien que notre révolution n'a que deux issues possibles, ou la restauration ou la réunion à la France. Quel que soit l'événement, nous désirons qu'il ne se fasse pas long-tems attendre, et la pire des deux alternatives nous présentera au moins des institutions et un avenir auxquels notre existence actuelle nous défend de penser. »

Bruxelles, 23 juin.

Voici comment s'exprime le *Lynx*, au sujet du comité secret du 22 :

« M. le ministre des affaires étrangères vient de communiquer à la chambre, en comité secret, la réponse *textuelle* de la conférence aux dernières propositions de la Hollande, et le *Mémorial* nous en donne la teneur à peu près.

Pourquoi cet à peu près, puisqu'on a le texte? Si le texte nous était favorable, tarderait-on à nous le communiquer? Au reste, voici cet à peu près :

Il ne peut, dit la conférence (qui cependant ne parle point liégé, comme le *Mémorial*), s'agir que des articles réservés.

Qui ne sait pas cela?

Tout le reste du traité doit recevoir son exécution.

Sans doute; mais à quelle époque et par quels moyens?

La conférence finit en représentant au roi Guillaume que, par de nouveaux délais, il aggraverait la position de son peuple et s'exposerait à perdre les arrérages de la dette belge à dater de janvier 1832.

Qui dit que la Hollande n'aimera pas mieux s'exposer à cette perte que de céder à la menace? Et puis, sont-ce bien là des paroles si menaçantes?

M. Goblet, de son côté, a remis deux notes à MM. les plénipotentiaires, et, en réponse à ces deux notes, la conférence a fait connaître qu'elle venait de faire des *démarches positives* auprès du roi de Hollande pour obtenir, préalablement à la modification des articles réservés, l'évacuation du territoire belge.

Des *démarches*, c'est possible; la conférence n'en est point chiche; mais des *démarches*, quelque *positives* qu'elles soient, ne sont pas des ordres.

Quant à M. Thörn, les premières *démarches* de la conférence auprès du roi Guillaume ayant été *vaines*, elle va s'adresser à la diète de Francfort, pour que celle-ci investisse le commandant de la forteresse de Luxembourg, du pouvoir d'élargir notre compatriote.

Que voilà M. Thörn bien avancé! et combien sa délivrance est prochaine, puisque pour sortir de prison il n'a plus besoin que de l'assentiment des membres d'une assemblée si expéditive dans ses délibérations et qui ne décide rien qu'à l'unanimité des suffrages!

Nous remarquerons en outre que le protocole n° 65 étant à notre égard le plus important de tous, il est étonnant que le ministre, qui a pu se procurer *indirectement* l'annexe B à ce 65° protocole, n'ait pu se procurer de la même façon le protocole lui-même. La puissance amie qui lui a fait part de l'une n'avait-elle pas connais-

sance de l'autre? Ce n'est point probable, et nous savons d'ailleurs ce que veut dire M. le ministre, quand il déclare que telle ou telle pièce ne lui a pas été communiquée officiellement.

Et cette communication a produit un effet très-favorable dans l'assemblée! et l'assemblée en a été satisfaite, comme si l'évacuation du territoire lui paraissait certaine! et elle a voté une armée de réserve et elle votera des fonds, comme si elle n'en croyait rien! et les députés qui lui ont fait observer combien cette extrême confiance s'accordait mal avec des mesures si extraordinaires n'ont pas été écoutés! et le ministère triomphe! et le *Mémorial* est aux anges! et voilà les hommes, voilà les publicistes pour lesquels on va créer une nouvelle légion d'honneur! Créez-la donc bien vite, messieurs, cette légion nouvelle, pour qu'elle soit bien vite oubliée! soyez-en les premiers membres, les premiers grands-officiers; imaginez-en les insignes, partagez-vous-en les croix et les cordons; il y a assez long-tems que l'Europe vous conspuet, pour qu'on vous voie enfin chamarrés de rubans et couverts de crachats. »

Du 24. — Nos gouvernans ont trouvé un argument universel dans la statistique de nos ports. Cependant, nous leur avons démontré l'insignifiance de ces arrivages dans l'intérêt de la prospérité nationale. Ils n'ont rien répondu, c'est qu'ils n'avaient rien à répondre, ce qui n'empêche pas la même jonglerie d'être toujours débitée avec le même aplomb et d'être reçue avec la même crédulité. Aujourd'hui nous avons une objection plus radicale à leur faire: le chiffre élevé de ces arrivages repose sur un charlatanisme indigne d'un gouvernement et dont nous allons dévoiler l'artifice. Autrefois les petits navires chargés de grains, avoines, etc., tels que sloops, smaeks, goëlettes, koffs, etc., entraient presque tous par les eaux intérieures. Comme on ne signalait dans la *Trompette marine* que les arrivages de la pleine mer, tous ces petits navires faisaient leur entrée *incognito*; il y a des négocians qui en ont reçu jusqu'à quarante par jour. Aujourd'hui toute cette marine *diminutive* est obligée de faire le détour de Flessingue et se donne des airs d'un voyage de long cours. De cette manière ces barques sont enregistrées comme autrefois les grands vaisseaux, et elles figurent dans les statistiques comme autrefois les grands navires.

Les arrivages ne sont donc pas augmentés, bien au contraire. Seulement l'entrée d'un petit navire fait nombre comme celui d'un trois-mâts, tandis que sous l'ancien régime on n'y faisait pas attention. Voilà tout le secret de ces descriptions ministérielles empruntées aux descriptions qu'on fait dans *Télémaque* du port de Tyr sur les forêts de mâts qui remplissent le port d'Anvers.

Il est hors du bon sens de faire croire que, tandis que les ports d'Amsterdam et de Rotterdam recueillent une grande partie de l'ancienne navigation d'Anvers; tandis que les trois plus grands établissemens de Gand chôment à l'heure qu'il est, de même qu'à Bruxelles et partout ailleurs, il est absurde de faire croire que nos ports sont subitement encombrés par les causes mêmes de leur décadence. (Organe de l'Industrie.)

Du 25. — Pendant toute la semaine passée aucun cas de choléra ne s'était manifesté à Bruxelles, lorsqu'hier, vers huit heures du soir, une femme qui paraissait en avoir tous les symptômes, est tombée près de la Cantersteen; elle a été immédiatement transportée à l'hôpital du Musée, où les secours de l'art lui ont été prodigués. Cette femme arrivait du Hainaut.

— Le *Correspondant de Nuremberg* répète la nouvelle que les deux corps d'armée prussiens qui avaient rétrogradé du Rhin et d'Esurf avaient reçu contre-ordre par suite des événemens de Paris. Il ajoute qu'à cause des mêmes événemens, l'ordre a été donné d'établir une ligne télégraphique de Berlin jusqu'au Rhin.

D'après le même journal, les nouvelles de Pologne étaient toujours fort tristes: les Russes auraient supprimé à Varsovie l'hospice des orphelins et déporté dans l'intérieur de la Russie plus de 5,000 enfans, sous le prétexte que le gouvernement veut prendre soin de ceux dont les parens émigrés sont en partie hors d'état de les élever. La citadelle à Varsovie deviendrait un ouvrage gigantesque, et les Polonais seraient obligés de contribuer à son érection pour à peu près 20 millions de florins de Pologne.

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 27 juin.

Une personne arrivée à Liège le 21 de ce mois, d'une ville de Hollande, a répandu le bruit que le roi Guillaume est tombé malade, et que cet événement a fait baisser les fonds publics.

La baisse des fonds publics pourrait bien être un effet immédiat de la crainte de perdre le plus ferme soutien de la nationalité hollandaise; mais, comme le roi Guillaume se porte très-bien, il est évident que les variations du cours de la bourse doivent être attribuées à d'autres causes. Nous disons avec assurance que S. M. jouit d'une bonne santé; nous avons eu sous les yeux une lettre datée de La Haye le 21 de ce mois, écrite par une personne qui approche

tous les jours le monarque, et dans laquelle il n'est nullement question de la nouvelle recueillie dans une auberge de Liège.

— D'après des relevés faits par tous les commissaires de police de Bruxelles et dont rapport a été adressé à la régence de la ville, on a compté qu'il se trouve actuellement dans la capitale de la Belgique régénérée deux mille six cents maisons inhabitées et qui pour la plupart attendent des locataires depuis long-tems. Dans ce recensement ne sont pas compris les quartiers garnis et non garnis qui y sont également à louer en grand nombre. Il est certain que si on faisait de pareils relevés dans toutes les autres villes de la Belgique, on y trouverait une quantité de maisons désertes non moins effroyable. Mais qu'importe que les habitations soient vides? les poches de ceux qui nous ont fait ce bonheur sont si bien remplies.

— On lit dans le *Courrier de la Moselle* du 23 juin :

« Le choléra sévit depuis quelques jours avec assez d'intensité à Metz et dans les environs; déjà l'ordre a été donné de ne plus sonner les cloches pour les enterremens, et on apprend à chaque instant quelque nouvelle de mort. Dans ces pénibles circonstances, nous ne saurions trop recommander la plus grande propreté, la plus grande sobriété, la plus grande prudence. La moindre indisposition peut devenir mortelle, sous l'influence atmosphérique qui nous menace : il est donc de l'intérêt de chacun et de tous d'avoir sur-le-champ recours aux conseils des médecins, et de s'y conformer exactement.

» Le prix du blé a baissé à Bar comme à Strasbourg, comme à Saint-Dizier et dans un grand nombre d'autres villes de France. La belle apparence des moissons prochaines ne pouvait manquer d'amener cet heureux résultat. On doit reconnaître aussi qu'il est dû aux efforts du commerce, qui a transporté dans les lieux où les grains étaient le plus rares et par conséquent le plus chers, des blés et des farines tirés des départemens où ils étaient plus communs et par conséquent d'un prix moins élevé. C'est ainsi que l'on reconnaît aujourd'hui que le commerce des grains, autrefois si décrié et si odieux au peuple, lui est au contraire on ne saurait plus favorable, puisqu'il répand partout les subsistances et a pour résultat de faire baisser les prix dans les lieux où ils sont trop élevés pour les modiques ressources des ouvriers. »

— La *Gazette universelle* contient ce qui suit :

« Est nommé commandant de la division de l'armée bavaroise destinée pour la Bavière rhénane le lieutenant-général Delamotte. Les généraux-majors comte de Pappenheim et baron de Seckendorff sont nommés commandans de brigade. On assure que le roi de Bavière a dû avoir le 17 à Inspruck une entrevue avec l'empereur d'Autriche. Des lettres de Ratisbonne mandent que le passage de 15,000 Autrichiens y est annoncé, et que ces troupes doivent se porter sur le Rhin. La première colonne devait y arriver déjà le 17. »

— Il paraît que le prince Metternich fait de très-bonnes affaires en vins; il vient de vendre au roi de Prusse une pièce de vin de sa cave de Johannsburg, sur le Rhin, de l'année 1822, pour le prix de 12,500 florins (plus de 25,000 fr.). La terre de Johannsburg est un pot-de-vin que le prince a reçu pour avoir travaillé aux actes du congrès de Vienne. Aussi personne n'est-il plus content de ce congrès que M. de Metternich. Napoléon avait donné Johannsburg à l'un de ses maréchaux.

— On se plaint dans plusieurs pays de l'Europe de la consommation toujours croissante de l'eau-de-vie, dont un rapide affaiblissement et une mort prématurée sont presque toujours les suites. L'Amérique du nord était aussi plongée fort avant dans cet abîme; non seulement les indigènes, perdus par les marchands qui leur portaient de l'eau-de-vie, mais aussi les agriculteurs, les marins et autres habitans des états libres se livraient à la boisson. L'événement que nous allons raconter est de nature à intéresser toute l'Europe. Un navire de Boston, allant de la Havane à Anvers, et forcé par la tempête et les avaries de relâcher à Douvres, au mois de décembre dernier, n'avait mentionné aucune liqueur spiritueuse dans la déclaration de son chargement. On soupçonna quelque erreur, et le capitaine fut interrogé de nouveau. Il assura qu'effectivement il n'y en avait point à bord et qu'il ne pouvait y en avoir, puisque lui et les 15 hommes qui composaient son équipage appartenaient à la société de tempérance de Boston. Questionné sur la santé de ses gens, et sur la manière dont ils supportaient les mauvais tems et les changemens de température et de climat, le capitaine répondit : « Jamais je n'ai vu de marins mieux portans que les miens, depuis que nous avons quitté la Havane. Notre traversée a été pénible et orageuse, et quoique mes hommes aient été exposés jour et nuit au gros tems, aucun d'eux n'a demandé ni rhuin, ni eau-de-vie, ni aucune autre liqueur; ils sont tellement persuadés des effets perni-

cieux de ces boissons, que rien au monde ne pourra les engager à reprendre une habitude qui, et je le dis avec joie, ne sera bientôt plus chez nous le partage que des hommes les plus vils. »

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

La deuxième édition annoncée dans le journal du 20 juin dernier, du *Tableau analytique et chronologique des principaux faits de l'histoire du grand-duché et de la ville de Luxembourg*, est en vente chez J. Lamort, imprimeur, au prix de 35 cents (75 centimes).

VENTE CONSIDÉRABLE DE FOIN ET REGAIN, Au château de Bettembourg.

Dimanche, 1^{er} juillet prochain, vers deux heures de relevée, madame veuve Collart, de Bettembourg, vendra à l'enchère et à crédit,

La récolte de la présente année, en foin et regain, dans les immenses prairies dépendant du château de Bettembourg, situées sur le territoire dudit lieu.

La vente aura lieu audit château.

Bettembourg, le 20 juin 1832.

HANNO, not.

Beträchtliche Gras- und Grummet-Versteigerung im Schlosse zu Bettembourg.

Am Sonntage, 1sten des künftigen Monats July, gegen 2 Uhr des Nachmittags, wird die Frau Wittwe Collart, auf Vorschlag durch öffentliche Versteigerung verkaufen:

Die diesjährige Erndte an Heu und Grummet, in den von dem Schlosse von Bettembourg abhängenden Wiesen, gelegen auf dem Wanne von gemeldetem Bettembourg. — Die Versteigerung wird im Schlosse selbst statt haben.

Bettembourg, den 20sten Juny 1832.

Hanno, Notar.

AVIS. — Samedi, 30 juin 1832, à deux heures de relevée, dans une des salles de l'hôtel de régence de cette ville, à la réquisition de la commission administrative de l'hospice civil de Saint-Jean, et par le ministère du notaire soussigné, il sera procédé au relaiement par adjudication publique, pour 3, 6 ou 9 années, des biens immeubles suivans, appartenant audit établissement; savoir :

- 1^o D'une prairie dite Bisserbrüll, bans de Steinsel et Bofferdange;
- 2^o De cinq prés, ban de Bettembourg;
- 3^o D'une ferme à Schutterange;
- 4^o De huit pièces de terre au Lampertsberg; et
- 5^o D'une ferme à Niederkorn.

Luxembourg, le 13 juin 1832.

J. P. HUBERTY, not.

N a c h r i c h t. — Am Samstag, 20sten Juny 1832, um zwei Uhr des Nachmittags, in einem der Säle des hiesigen Stadtrathes-Gebäudes, werden auf Ansuchen der Verwaltungs-Commission des St. Johannis-Bürger-Hospitiiums, und durch das Ministerium unterschriebenen Notars, nachstehende Grund-Güter, gedachter Anstalt angehörig, in öffentlicher Versteigerung, auf 3, 6 oder 9 Jahre verpachtet werden:

- 1) Eine Wiese, genannt Bisser-Brüll, auf den Wannen Steinsel und Bofferdingen;
- 2) Fünf Wiesenplätze auf Wettemburger Wanne;
- 3) Ein Weierhof zu Schütteringen;
- 4) Acht Stücke Landes auf dem Lampertsberg; und
- 5) Ein Weierhof zu Niederkorn.

Luxemburg, den 13ten Juny 1832.

J. P. Huberty, Not.

Vente de trois Maisons d'habitation, situées à Luxembourg, au Grand.

Vendredi, 29 du courant mois de juin, vers deux heures de l'après-midi, en l'étude du notaire soussigné, à la requête du sieur Pierre Kolner, boulanger, demeurant en cette ville, au Grand, et cousins, il sera procédé à la vente, à l'enchère, à crédit, de trois Maisons d'habitation, situées audit Grand; savoir :

a) L'une desdites Maisons, avec un petit Jardin y attenant et une forge, rue des Orphelins, n^o 111, entre l'église des Orphelins et les écluses, donnant sur la rue et sur les rochers.

b) Deux Maisons contigues, rue de Thionville, n^o 133 et 134, entre l'Alzette et la rue de Thionville, donnant sur la rue du Pont et sur les héritiers de Nicolas Schouman.

Luxembourg, le 5 juin 1832.

KNEIP, not.

Verkauf dreier Wohnhäuser, gelegen dahier im Grund.

Am Freitage, 29ten des laufenden Monats Juny, gegen zwei Uhr des Nachmittags, in der Amtsstube des unterschriebenen Notars, auf Ansuchen Herrn Peter Kolner, Bäcker, wohnhaft dahier im Grund, und Consorten, werden auf Vorschlag, öffentlich versteigert werden, drei in gedachtem Grund gelegene Wohnhäuser; nämlich :

a) Eins in der Baisengasse, mit einem daranliegenden Garten und einer Schmiede, N^o 111, zwischen der Waisens-Kirche und den Schleißen, von vorn die Straße und von hinten die Felsen.

b) Zwei an einander gelegene Wohnhäuser, in der Diefenbosergasse, N^o 133 und 134, zwischen der Alzette und gedachter Gasse, stehend auf die Brückergasse und auf die Erben von Nicolas Schouman.

Luxemburg, den 5ten Juny 1832.

K n e i p, Not.